

Création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable

Fiche n° 7

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à mettre sur pied une coopérative citoyenne en vue d'identifier les sources d'énergie renouvelable sur le territoire communal –tout en tenant compte des contraintes spatiales (zones classées, zones Natura2000, paysage, etc.) –, de lancer des initiatives de production d'énergie (solaires, hydrauliques, éoliennes, biomasse...), exploiter ces énergies et les mettre à disposition des Rochefortois (financement des investissements, communication et sensibilisation des citoyens, coordination des différents acteurs (commune, PME, agriculteurs...), réalisation d'achats groupés « énergie » en faveur des particuliers...):

- **Hydroélectrique** : via microcentrale hydroélectrique dans le lit de la Lesse ou de la Lhomme (roue + alternateur).
- **Solaire** : via panneaux, selon le processus utilisé, photovoltaïques ou thermiques.
 1. *Le photovoltaïque à grande échelle* (toitures de PME, exploitations agricoles, bâtiments communaux, centrale sur champs photovoltaïque...).
 2. *Le thermique* : afin de rendre cette technologie plus rentable, et outre des actions de communication, un groupe d'achat sera proposé aux citoyens.
- **Géothermique** : une étude du potentiel géothermique profond (>300m) de la Wallonie est en cours et devrait se faire à Rochefort.
- **Biomasse** : via l'exploitation des sous-produits forestiers et/ou la plantation de haies/taillis à courte rotation, le traitement des broyats par une « plateforme bois » et leur transformation en énergie par des chaudières multi-combustibles (en associant les PME et les exploitations agricoles)
- **Eolien** : placement éventuel d'éoliennes.

Afin que les objectifs de ce projet puissent être remplis, il faudrait :

- Veiller à couvrir un territoire suffisamment grand pour avoir une adéquation offre-demande, et dans ce cas, envisager un éventuel rattachement à un projet similaire en cours ;
- Prendre en compte que la gestion d'une coopérative peut s'avérer être assez lourde, et donc l'option « association locale citoyenne rattachée à une coopérative existante » serait plus réaliste :
 - Voir « Rochefort en transition » (encadrement de projets de transition...);
 - Voir « Pays de Famenne » pour les achats groupés d'énergie (engagement de six communes dans une centrale d'achat pour l'électricité à meilleur prix).
- Prévoir un soutien au niveau communal (ADL...).

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

L'énergie n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussions malgré son importance. Les principales propositions ont concerné les économies possibles au niveau de l'éclairage public, en utilisant des LED et en diminuant l'intensité ou en réduisant les heures d'éclairage. D'autres idées visent l'extension du réseau de gaz, la valorisation des moulins, la création d'une coopérative de production d'énergie... et le maintien de l'absence d'éoliennes !

POLLEC 3 est en route à Rochefort ! L'analyse menée par le « Pays de Famenne » sur les communes non encore engagées dans cette politique de gestion énergétique (Marche, Somme-Leuze et Rochefort) permettra d'y voir plus clair sur le sujet.

Le projet de coopérative vise à faire participer les citoyens dans ces efforts de diminution de consommation énergétique et d'augmentation de production grâce à des énergies renouvelables.

Le projet permet à la fois d'avancer vers l'autonomie énergétique grâce à des projets innovants, de réduire les effets négatifs de la consommation d'énergie, de développer les ressources locales et de réaliser des économies d'échelle au bénéfice des citoyens et de la commune.

3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030...											
Défi 1 : Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				Défi 2 : Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			Défi 3 : Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			Défi 4 : Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

1.1/ Développer l'économie résidentielle (*biens et services à la population locale, équipements, soins... en lien aussi avec le vieillissement de la population*).

1.3/ Encourager et accompagner les jeunes vers le monde professionnel (*contact avec entreprises, liens avec les acteurs de l'enseignement, emplois moins qualifiés pour populations plus sensibles au chômage, formations en lien avec les secteurs d'emplois...*).

1.4/ Soutenir le développement de la filière « produits locaux », tant au niveau de l'agriculture que de la commercialisation.

3.1/ Développer la coordination et les initiatives en faveur de la nature et des cours d'eau et réduire les pressions sur l'environnement.

3.3/ Poursuivre et approfondir la politique volontariste de gestion de l'énergie (*POLLEC III*) et les démarches en matière d'énergies renouvelables.

4.2/ Favoriser la participation citoyenne et le bénévolat (*infrastructures et équipements, soutien aux associations...*).

Annexes

/